



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 24 JANVIER 2020**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD**  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint-Philippe - Le Tampon

**AFFAIRE N° 04-20200124**

**MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE  
CREDITS DE PAIEMENT SUR LE BUDGET ANNEXE  
ASSAINISSEMENT EAUX USEES 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de janvier à neuf heures et trente-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 17 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 28  
Absents représentés : 11  
Absents : 09

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José PAYET, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSETY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN (*de l'affaire n° 01-20200124 à l'affaire n° 27-20200124*).

**- Commune de Saint-Joseph -**

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Jean-Daniel LEBON, Raymonde VIENNE.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

André DUPREY, Bachil VALY.

**- Commune de Saint-Philippe -**

Clarita TURPIN.

**REPRESENTES-PROCURATION****- Commune du Tampon -**

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Denise BOUTET TSANG CHUN SZE*), Anissa LOCATE (*représentée par Jacquet HOARAU*), Catherine TURPIN (*Représentée par Albert GASTRIN de l'affaire n° 28-20200124 à l'affaire n° 37-20200124*).

**- Commune de Saint-Joseph -**

Henri-Claude HUET (*représenté par Axel VIENNE*), Gilberte GERARD (*représentée par Blanche Reine JAVELLE*), Christian LANDRY (*représenté par Inelda BAUSSILLON*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Jean Daniel LEBON*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Raymonde VIENNE*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Harry MUSSARD*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Patrick LEBRETON*).

**- Commune de l'Entre-Deux -**

Isabelle PARIS-GROSSET (*représentée par Bachil VALY*).

**- Commune de Saint-Philippe -**

Olivier RIVIERE (*représenté par Clarita TURPIN*).

**ETAIENT ABSENTS****- Commune du Tampon -**

Monique BENARD-DESLAIS, Jacqueline FRUTEAU-BOYER.  
Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

**- Commune de Saint-Joseph -**

Marie-Jo LEBON.

Alin GUEZELLO, Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AFFAIRE N° 04-20200124****MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT SUR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EAUX USEES 2020**

Le Président expose à l'Assemblée que les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Cette procédure permet de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil communautaire.

Par délibération n° 22-20190322 le conseil communautaire a adopté le 22 mars 2019 la mise à jour des AP/CP suivants :

Budget	N° AP	Intitulés	Coût de l' A.P. (TTC)	Les C.P. avant 2019	Les C.P. de 2019	Les C.P. de 2020	Les C.P. de 2021
Budget Assainissement	2018101	EU 2012 Lot 2 Ferry – Tampon	400 000 €	0 €	400 000 €		
	2018002	EU Extension 18-19 – St. Joseph	6 000 000 €	0 €	800 000 €	2 300 000 €	2 900 000 €
	2018200	EU Pente Orange Pota Songe – Entre Deux	1 250 000 €	8 224 €	1 000 000 €	241 776 €	

Pour tenir compte de l'avancement des projets, il y a lieu d'ajuster et de mettre à jour, à nouveau les AP/CP du budget primitif 2020 du budget annexe Assainissement pour les opérations ci-dessous :

Budget	N° AP	Intitulés	Coût de l' A.P. (TTC)	Les C.P. avant 2020	Les C.P. de 2020	Les C.P. de 2021 et au-delà
Budget Assainissement	2018002	EU Extension 18-22 – St. Joseph	6 000 000,00	4 916,46	2 000 000,00	3 995 083,54
	2018200	EU Pente Orange Pota Songe – Entre Deux	1 250 000,00	70 197,98	1 179 802,02	0,00

Concernant l'opération « EU 2012 lot 2 Ferry - Tampon », elle a été engagée en totalité sur le budget 2019. Il y a lieu donc de supprimer l'AP/CP correspondante ci-dessous pour 2020.

Budget	N° AP	Intitulés	Coût de l' A.P. (TTC)	Les C.P. avant 2020	Les C.P. de 2020	Les C.P. de 2021 et au-delà
Budget Assainissement	2018101	EU 2012 Lot 2 Ferry – Tampon	400 000,00	240 298,55	0,00	0,00

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver les modifications des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement du budget annexe de l'assainissement 2020 détaillés dans le tableau suivant :

Budget	N° AP	Intitulés	Coût de l' A.P. (TTC)	Les C.P. avant 2020	Les C.P. de 2020	Les C.P. de 2021 et au-delà
Budget Assainissement	2018002	EU Extension 18-22 – St. Joseph	6 000 000,00	4 916,46	2 000 000,00	3 995 083,54
	2018200	EU Pente Orange Pota Songe – Entre Deux	1 250 000,00	70 197,98	1 179 802,02	0,00

- d'acter la suppression de l'AP/CP n° 2018101 relative à l'opération « EU 2012 lot 2 Ferry - Tampon »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

**DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Le Conseil,****Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **approuve les modifications des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement du budget annexe de l'assainissement 2020 détaillés dans le tableau suivant :**

Budget	N° AP	Intitulés	Coût de l'A.P. (TTC)	Les C.P. avant 2020	Les C.P. de 2020	Les C.P. de 2021 et au-delà
Budget Assainissement	2018002	EU Extension 18-22 – St. Joseph	6 000 000,00	4 916,46	2 000 000,00	3 995 083,54
	2018200	EU Pente Orange Pota Songe – Entre Deux	1 250 000,00	70 197,98	1 179 802,02	0,00

- **prend acte de la suppression de l'AP/CP n° 2018101 relative à l'opération « EU 2012 lot 2 Ferry - Tampon »,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

**Abstention : 00****Contre : 00****Pour : 39**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Président de la CASUD,**

**André THIEN AH KOON**

